

## Fiche XI - Le traitement en taillis simple

### Définition

Il consiste à couper, à intervalles réguliers (appelés rotations) l'ensemble des brins du peuplement lorsque ceux-ci ont atteint les dimensions souhaitées.

### Rotation des coupes du taillis

La coupe de taillis est à la fois l'opération de récolte et de renouvellement.

Pour que les souches conservent une bonne aptitude à produire des rejets ou des drageons, il est recommandé que les rotations des coupes ne dépassent pas :

- 30 ans pour le châtaignier,
- 50 ans pour le chêne et le charme,
- 40 ans pour les autres feuillus.

Lorsque les souches dépérissent ou sont trop épuisées pour rejeter, des mesures doivent être prises pour renouveler l'ensouchement, ou pour transformer le taillis par plantation.

Si le taillis ne repousse pas en raison d'un excès de gibier, des solutions adaptées doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible pour que ce phénomène ne perdure pas.

### La coupe de taillis simple

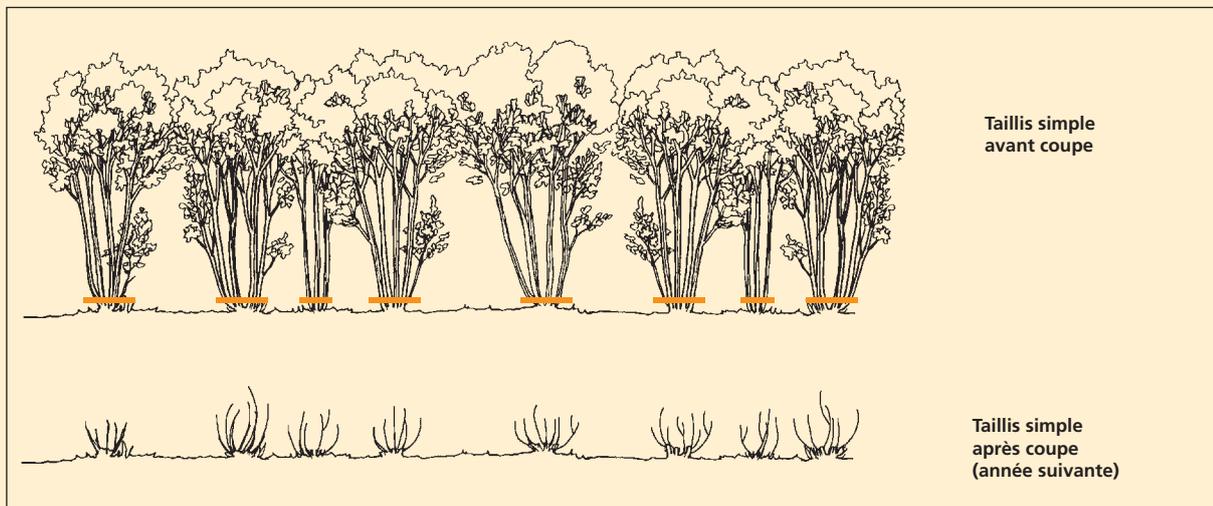


Coupe à blanc d'un taillis simple de châtaignier

### Aptitude des essences à rejeter de souche

Tous les feuillus rejettent de souche, de manière plus ou moins vigoureuse selon l'essence. De rares espèces de conifères comme le séquoia toujours vert (*Sequoia sempervirens*) présentent également des aptitudes à rejeter de souche.

- **Très bonne** : châtaignier, charme, aulne glutineux, érable sycomore
- **Bonne** : chênes, frêne
- **Moyenne** : bouleau, hêtre.



### Principaux objectifs

Le principal objectif du traitement en taillis est la production de bois de petit diamètre : bois de chauffage en bûches, piquets (châtaignier) et pieux divers.

Le taillis se prête bien à d'autres objectifs tels que la protection des sols et des eaux, ou la création de zones d'intérêt cynégétique à condition cependant que sa repousse ne soit pas compromise.



Fabrication de piquets de châtaignier

**Schéma sylvicole :**

Principales interventions	Nature de l'intervention	Périodicité, programmation
Eclaircie(s) de taillis	Réduction du nombre de brins par cépée, pour diverses raisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accélérer le grossissement des brins restants, sans objectif de conversion en futaie,</li> <li>• apporter de la lumière au sol,</li> <li>• maintenir provisoirement l'état sanitaire d'un taillis vieilli...</li> </ul>	Intervention axée sur les brins dépérissants ou dominés.
Coupe de taillis simple	Coupe périodique de l'ensemble des tiges du peuplement lorsque celui-ci est exploitable.	La rotation des coupes ne peut être inférieure à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 ans pour le châtaignier,</li> <li>• 25 ans pour les chênes et le charme,</li> <li>• 20 ans pour les autres feuillus.</li> </ul>

**Le cas particulier du maintien sur pied des taillis vieillis**

Le maintien sur pied d'un taillis au-delà de l'âge d'exploitabilité recommandé (voir page précédente) peut se justifier par la volonté de conserver un cadre de vie, ou l'attente d'une diminution de la pression du gibier pour engager le processus de renouvellement du peuplement dans des conditions satisfaisantes.

Il est alors conseillé d'y pratiquer une éclaircie visant à dynamiser la végétation d'accompagnement, favoriser la venue de semis naturels et améliorer l'aspect du peuplement. Il est toutefois possible de ne réaliser aucune intervention, notamment pour des raisons d'ordre économique (absence de débouchés) tant que l'état sanitaire du taillis le permet.

**Avantages, contraintes et inconvénients**

Avantages	Contraintes et inconvénients
<i>Pour le propriétaire forestier</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplicité de la gestion.</li> <li>• Absence de travaux de reconstitution (tant que le taillis rejette normalement).</li> <li>• Faible capitalisation de bois sur pied.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production peu rémunératrice (sauf secteurs où la demande en bois de feu/piquets est forte).</li> <li>• Risque d'appauvrissement du sol, lorsque la station est pauvre et les rotations courtes.</li> </ul>
<i>Vis-à-vis des objectifs de la gestion durable des forêts</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de zones à bonnes disponibilités alimentaires pour le gibier au moment de la coupe à blanc.</li> <li>• Moyen efficace de lutte contre l'érosion sur sols superficiels de pente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'appauvrissement du sol, lorsque la station est pauvre et les rotations courtes.</li> <li>• Faible stockage de carbone dans les peuplements.</li> </ul>

**Conditions sylvicoles favorables**

Le traitement en taillis simple mérite d'être poursuivi dans les situations où il constitue un mode de mise en valeur bien adapté aux objectifs du propriétaire, sans entraîner de régression des peuplements :

- parcelle où la production de bois d'œuvre feuillu est aléatoire ou impossible du fait de la station ou de la nature des essences en place,
- parcelle soumise à de fortes contraintes d'exploitation (pentes, zones marécageuses, ...),
- forêt située dans un secteur où la demande locale en petits bois feuillus est soutenue,
- recherche d'une augmentation des disponibilités alimentaires et création de biotopes appréciés par la faune dans le cas d'une gestion orientée vers l'activité cynégétique.



Taillis chêne - hêtre non convertible sur station sèche